



30/09/2022

**Fonds d'Epargne Salariale**

**TESORUS MONETAIRE**

**RAPPORT ANNUEL**

## Sommaire

Pages

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>3</b>
<b>Politique d'investissement</b>	<b>5</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>8</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>15</b>
Bilan actif	15
Bilan passif	16
Hors bilan	17
Compte de résultat	18
<b>Annexes</b>	<b>19</b>
Règles et méthodes comptables	19
Evolution de l'actif net	22
Complément d'information	24
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	30
Inventaire	31
<b>Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels</b>	<b>32</b>
<b>Rapport annuel de l'OPC maître</b>	<b>37</b>

## Informations concernant les placements et la gestion

### **Société de gestion**

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

### **Dépositaire**

CACEIS BANK – 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

### **Commissaires aux comptes**

DELOITTE & ASSOCIES – 6, place de la Pyramide – 92909 Paris La Défense

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### TESORUS MONETAIRE

Code AMF : 990000082659

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : FCPE monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

**Objectif de gestion** : Le FCPE est nourricier de l'OPCVM GROUPAMA TRESORERIE. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille. Ce FCPE est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

La performance du FCPE pourra être inférieure à celle de son maître, compte tenu de ses propres frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le fonds verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

**Indicateur de référence** : ESTER Capitalisé.

Le FCPE est composé jusqu'à 92,5% de son actif et en permanence des parts IC de l'OPCVM GROUPAMA TRESORERIE et, à titre accessoire, de liquidités.

#### Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active. Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 1. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

#### Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

ne sont pas encore standardisées.

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée** : 3 mois.

**Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail)** : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et le plan d'épargne retraite.

**Fréquence de valorisation** : chaque jour de bourse Euronext Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

**Modalités de rachat des parts** : Les demandes de rachats, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, éventuellement par l'intermédiaire de l'entreprise, au plus tard la veille du jour de valorisation, au teneur de compte.

Elles sont exécutées au prix de rachat calculé conformément aux modalités prévues dans le règlement du FCPE. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

**Modalités de souscription des parts** : Les demandes de souscription, sont à adresser, au plus tard la veille du jour de valorisation, au teneur de compte et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

**Recommandation** : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 mois.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître de votre FCPE sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Politique d'investissement

L'année écoulée a été dominée par trois thématiques principales : l'inflation, la guerre en Ukraine et la normalisation des politiques monétaires des différentes banques centrales.

A l'automne 2021, si l'activité reste plutôt bien orientée, notamment aux Etats-Unis, les premiers signes d'une inflation plus forte commencent à se faire jour. Cependant, alors que la Fed annonce être prête à prendre des mesures pour contrer une inflation qui commence à prendre de l'ampleur, la BCE pense elle que cette inflation n'est que transitoire et qu'elle devrait revenir vers des niveaux acceptables en 2022 sans que des hausses de taux ne soient nécessaires. Les primes d'émission restent sur des niveaux bas, et se tendent légèrement en fin d'année.

Changement de ton des banques centrales dès le début d'année : la Fed annonce que son rythme de remontée des taux sera plus rapide que prévu, et joint le geste à la parole en mars avec sa première hausse depuis 2018. La BCE, lors de la réunion de février, laisse entendre qu'elle mènera elle aussi une politique de resserrement de plusieurs hausses. Fin février, la Russie envahit l'Ukraine, déclenchant une vague de sanctions économiques contre l'agresseur. Le crédit se dégrade dans ce contexte et les spreads des émetteurs bancaires à 1 an remontent de +5 en décembre à +17 fin mars.

Les conséquences du conflit en Ukraine, l'inflation durablement élevée et la politique chinoise du « zéro Covid » qui freine la croissance et désorganise les chaînes de production alimentent les craintes sur les marchés financiers. Les révisions à la baisse des perspectives de croissance se succèdent un peu partout, y compris aux US. C'est principalement le secteur manufacturier qui, à ce stade, est le plus affecté tandis que l'activité dans les services est résiliente. Ce ralentissement de croissance s'opère dans un environnement largement inflationniste. Un temps, la Fed et la BCE conservent des approches différentes : en agissant vite, la FED souhaite ainsi inverser la tendance haussière sur les prix, tout en empêchant un désencrage des anticipations d'inflation. Du côté de la BCE, Christine Lagarde adopte une posture plus « prudente » face à l'inflation en Zone Euro. Finalement, lors de son meeting de juin, le BCE a annoncé une hausse de taux de 25bps en juillet, et une autre en septembre, pouvant être de 50bps si l'inflation ne ralentit pas.

Pour la banque centrale européenne la réunion de mi-juillet a été historique puisqu'elle marque la fin des taux négatifs avec une hausse de 50 points de base. L'activité continue de ralentir dans les économies développées et de nombreuses économies émergentes sous le double effet de l'inflation très élevée et du resserrement monétaire. En Europe, cette situation est exacerbée par la très forte hausse du prix du gaz. Après un mieux durant l'été, le marché du crédit se dégrade à nouveau à partir de fin août : persistance de l'inflation, resserrement monétaire, ralentissement économique pouvant conduire à une courte récession début 2023 sont autant de signaux défavorables.

Dans ce contexte, ce qui nous a guidé dans la gestion du fonds a été d'éviter la volatilité. C'est pourquoi, dès que la BCE a montré des signes de durcissement de sa politique monétaire, nous avons cherché à réduire notre exposition en taux et en maturité. Nous avons réduit notre zone d'intervention à partir du printemps pour progressivement nous limiter essentiellement à la zone 0-3 mois. Parallèlement, nous avons entamé à cette époque la variabilisation du portefeuille de façon à aborder au mieux la période de hausse de taux de la BCE. Enfin, dans une optique de contribuer à la réduction de la volatilité, nous avons diminué notre exposition crédit dans le portefeuille.

La valorisation de Tesorus Monétaire A est passée de 17,44€ au 30/09/21 à 17,34€ au 29/09/2022, et sa performance annualisée a été de -0.61% contre -0.46% pour son indice de référence.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA TRESORERIE IC	4 631 391,87	3 628 552,55

## Changements intéressant l'OPC

### 08 octobre 2021

Correctif du descriptif de l'approche ESG du fonds.

### 15 novembre 2021

- Mise à jour réglementaire pour Taxonomie ;
- Passage de l'indice EONIA en ESTER ;
- Mise à jour des frais courants à la clôture des fonds à fin septembre 2020.

### 11 février 2022

- Ajout d'une mention précisant que le FCPE relève de l'article 8 du Règlement SFDR ;
- Mise à jour du narratif Taxonomie du fonds maître Groupama Trésorerie rappelé dans la stratégie du fonds nourricier ;
- Mise à jour des performances à fin décembre 2021.
- 

### 28 juillet 2022

- Changement de l'adresse du siège social de CACEIS Fund Administration ;
- Mise en conformité avec le maître suite à la mise à jour du narratif lié à Taxonomie.

## Frais de gestion

Votre FCPE est nourricier du FCP GROUPAMA TRESORERIE. Le total des frais effectivement prélevés s'élève à **0,22%** de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **0,07%** TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

## Informations réglementaires

### Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
  - une ' commission de mouvement ' intégralement perçue par le Dépositaire.
- La clé de répartition de la commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

### Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

### Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

### Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet [www.groupama-am.fr](http://www.groupama-am.fr)

### Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

## **Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe**

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 18 922 444,71 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

## **Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)**

Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : <http://groupama-am.fr>

## **Règlementation SFDR et Taxonomie**

### **Article 8**

La stratégie d'investissement et donc la prise en compte des critères ESG du FCPE "TESORUS MONETAIRE" est en lien avec celle de son OPCVM maître l'OPCVM "GROUPAMA TRÉSORERIE".

S'agissant d'un OPCVM « ISR », l'analyse extra-financière appliquée à l'OPC prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

L'analyse des critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement : biodiversité, gestion des déchets... ;
- Social : formation des salariés, relations fournisseurs ... ;
- Gouvernance : indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ....

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG ».
- Exclusion des émetteurs appartenant au secteur du charbon selon les critères détaillés dans la politique générale de Groupama AM,
- Au minimum 90% de l'actif net de l'OPCVM est analysé d'un point de vue extra-financier.
- Note ESG moyenne du portefeuille significativement supérieure à celle de son univers d'investissement (après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier selon une approche Best-in-universe).
- Niveau moyen sur 12 mois glissants d'intensité carbone du portefeuille inférieur à celui de l'univers de référence. Le taux de couverture du portefeuille de cet indicateur doit être en moyenne sur l'année d'au moins 90% de l'actif net de l'OPCVM.
- Sélection d'entreprises ayant mis en place une politique en matière des Droits de l'Homme de sorte que la part de ces émetteurs au sein du portefeuille soit supérieure à celle de l'univers de référence. Le taux de couverture du portefeuille de cet indicateur doit être en moyenne sur l'année d'au moins 70% de l'actif net de l'OPCVM.

Les données d'alignement des émetteurs n'étant pas directement disponibles, la proportion des investissements pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre du Règlement Taxonomie est estimée à 0%.

Au 30 septembre 2022, le taux de couverture en termes de notation ESG respecte l'exigence indiquée dans le prospectus (90% de l'actif hors liquidités). Par ailleurs, les valeurs notées entre 0 et 20, sur une échelle de notation entre 0 et 100, sont sous-pondérées par rapport à l'indice de référence, comme indiqué dans le prospectus.

L'alignement de son portefeuille avec la Taxonomie Européenne n'est pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements de ce produit financier.

## Gestion des liquidités

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des FIA.

L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net du FIA pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque FIA, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

## Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque FIA géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.

La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque FIA au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque du FIA est également reporté dans le présent document partie « informations concernant les placements et la gestion ».

## Effet de levier

Néant.

## REMUNERATIONS

### 1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

#### 1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
  - Opérations
  - Juridique
  - Marketing
  - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

## 1.2. Composition de la rémunération

### 1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

### 1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

## 1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
  - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
  - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
  - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
  - De limiter le poids de la performance strictement financière
  - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

## 1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

## 1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;

- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

### 1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

### 1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Eric Pinon, Président  
Muriel Faure  
Cyril Roux  
Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  - 1 le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
  - 1 la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

## 1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

## 1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

## 2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020</i>	<i>6 039 040 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3<sup>è</sup> tiers)</i>	<i>126 755 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2<sup>è</sup> tiers)</i>	<i>168 324 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1<sup>er</sup> tiers)</i>	<i>117 466 euros</i>

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14647 702 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)</i>	<i>7611 279 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 036 423 euros</i>

## AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

25 rue de la Ville l'Evêque

75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

## Comptes annuels

### Bilan Actif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>18 922 444,71</b>	<b>18 005 173,99</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>18 922 444,71</b>	<b>18 005 173,99</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>CRÉANCES</b>	<b>23 837,18</b>	<b>11 952,67</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	23 837,18	11 952,67
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 848 096,43</b>	<b>1 592 930,91</b>
Liquidités	1 848 096,43	1 592 930,91
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20 794 378,32</b>	<b>19 610 057,57</b>

## Bilan Passif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	20 836 420,86	19 549 346,12
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-16 535,93	78 469,06
Résultat de l'exercice (a,b)	-38 409,73	-37 733,59
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>20 781 475,20</b>	<b>19 590 081,59</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>DETTES</b>	<b>12 903,12</b>	<b>19 975,98</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	12 903,12	19 975,98
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>20 794 378,32</b>	<b>19 610 057,57</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors Bilan au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

## Compte de Résultat au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	618,01	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL (1)</b>	<b>618,01</b>	<b>-</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	7 367,83	9 140,99
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL (2)</b>	<b>7 367,83</b>	<b>9 140,99</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-6 749,82</b>	<b>-9 140,99</b>
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	29 914,04	32 622,02
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	-	-
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-36 663,86</b>	<b>-41 763,01</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-1 745,87	4 029,42
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-38 409,73</b>	<b>-37 733,59</b>

## Annexes

### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les titres et actions d'OPC sont évalués sur la valorisation en J-1.

### Frais de gestion

#### Méthode de calcul des frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions

incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut

être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Information clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,65% TTC pris en charge par le fonds
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,30% TTC pris en charge par le fonds*
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

## Rappel des frais de fonctionnement du FCP maitre GROUPAMA TRESORERIE

### Part IC

<i>Frais facturés à l'OPCVM</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux barème</i>
<i>Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)</i>	<i>Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC</i>	<i>Taux maximum 0,30 % TTC</i>
<i>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</i>	<i>Actif net</i>	<i>Non significatif*</i>
<i>Commission de mouvement perçue par le dépositaire CACEIS Bank</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité</i>
<i>Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot</i>
<i>Commission de surperformance</i>	<i>Actif net</i>	<i>Néant</i>

\* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPC. Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (Conformément à la réglementation en vigueur) de la part des intermédiaires.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

# TESORUS MONETAIRE

## *Modalités d'affectation des sommes distribuables :*

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part TESORUS MONETAIRE	Capitalisation	Capitalisation

## 2. Evolution de l'Actif Net au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>19 590 081,59</b>	<b>23 436 035,72</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	6 543 744,26	4 950 691,06
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-5 230 118,19	-8 671 917,02
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	93 838,04
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-15 952,50	-2 539,76
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-69 616,10	-174 263,44
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-111 855,47	-42 239,37
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	42 239,37	-132 024,07
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-36 663,86	-41 763,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>20 781 475,20</b>	<b>19 590 081,59</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

## Ventilation des souscriptions / rachats au 30/09/2022<sup>(\*)</sup>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>6 543 744,26</b>	<b>4 950 691,06</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	608 768,95	543 752,99
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	1 733 929,62	1 226 987,93
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	356 025,40	557 904,64
Abondements de l'entreprise	928 672,20	1 127 971,09
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	2 916 348,09	1 494 074,41
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	-	-
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>5 230 118,19</b>	<b>8 671 917,02</b>
Rachats	2 926 495,81	3 184 345,95
Transferts à destination d'un autre OPC	2 303 622,38	5 487 571,07

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## 3. Complément d'information

### 3.1. Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

### 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>PASSIF</b>								
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## 3.5. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	23 837,18
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>23 837,18</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	10 346,74
	Frais de gestion fixe	2 556,38
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>12 903,12</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>10 934,06</b>

## 3.6. Capitaux propres

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part TESORUS MONETAIRE</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	376 643,1606	6 543 744,26
Parts rachetées durant l'exercice	-300 950,5951	-5 230 118,19
Solde net des souscriptions/rachats	75 692,5655	1 313 626,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 198 845,8563	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part TESORUS MONETAIRE</b>	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

## 3.7. Frais de gestion a la charge du fonds

	30/09/2022
<b>Part TESORUS MONETAIRE</b>	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	29 914,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	-

## 3.8. Engagements reçus et donnés

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

## 3.9. Autres informations

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			18 922 444,71
Instruments financiers à terme	FR0000989626	GROUPAMA TRESORERIE IC	18 922 444,71
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>18 922 444,71</b>

## 3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-38 409,73	-37 733,59
<b>Total</b>	<b>-38 409,73</b>	<b>-37 733,59</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Part TESORUS MONETAIRE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-38 409,73	-37 733,59
<b>Total</b>	<b>-38 409,73</b>	<b>-37 733,59</b>

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-16 535,93	78 469,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-16 535,93</b>	<b>78 469,06</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Part TESORUS MONETAIRE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-16 535,93	78 469,06
<b>Total</b>	<b>-16 535,93</b>	<b>78 469,06</b>

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>27 675 327,03</b>	<b>27 537 064,84</b>	<b>23 436 035,72</b>	<b>19 590 081,59</b>	<b>20 781 475,20</b>
<b>Part TESORUS MONETAIRE en EUR</b>					
Actif net	27 675 327,03	27 537 064,84	23 436 035,72	19 590 081,59	20 781 475,20
Nombre de titres	1 565 671,8626	1 562 906,0973	1 335 913,9502	1 123 153,2908	1 198 845,8563
Valeur liquidative unitaire	17,670	17,619	17,543	17,442	17,335
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,02	0,05	0,03	0,06	-0,01
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,02	-0,02	-0,03	-0,03	-0,03

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
GROUPAMA TRESORERIE IC	EUR	476,0488	18 922 444,71	91,05
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>18 922 444,71</b>	<b>91,05</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>18 922 444,71</b>	<b>91,05</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>18 922 444,71</b>	<b>91,05</b>
<b>Créances</b>			<b>23 837,18</b>	<b>0,12</b>
<b>Dettes</b>			<b>-12 903,12</b>	<b>-0,06</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 848 096,43</b>	<b>8,89</b>
<b>Actif net</b>			<b>20 781 475,20</b>	<b>100,00</b>
<b>Part TESORUS MONETAIRE</b>	<b>EUR</b>	<b>1 198 845,8563</b>	<b>17,335</b>	

## Certification du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## TESORUS MONETAIRE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :  
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque  
75008 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

---

Aux porteurs de parts du FCPE TESORUS MONETAIRE,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TESORUS MONETAIRE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En raison des délais de communication de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis le 22 mars 2023

Paris La Défense, le 22 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Virginie Gaitte*

Virginie GAITTE

## Rapport annuel de l'OPC Maître



29/09/2022

**Fonds de droit français**

**GROUPAMA  
TRESORERIE**

**RAPPORT ANNUEL**

## SOMMAIRE

Caractéristiques de l'OPC	3
Changements intéressant l'OPC	4
Rapport de gestion	5
Informations réglementaires	7
Certification du commissaire aux comptes	15
Comptes de l'exercice	20
Annexe(s)	53
Caractéristiques de l'OPC (suite)	54

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA TRESORERIE

Part P, C - Code ISIN : FR0013065299

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : OPCVM " Monétaire standard "

GROUPAMA TRESORERIE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

**Objectif de gestion** : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

**Indicateur de référence** : ESTER Capitalisé.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active. Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée** : 3 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation** : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### **08 octobre 2021**

Correctif du descriptif de l'approche ESG du fonds.

### **15 novembre 2021**

- Mise à jour réglementaire pour Taxonomie ;
- Passage de l'indice EONIA en ESTER ;
- Mise à jour des frais courants à la clôture des fonds à fin septembre 2020.
- création d'une nouvelle catégorie de part F2 :
  - Code ISIN : FR0014006EB1
  - Réservée aux FCPE nourriciers gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant aux gammes Epargne & Retraite

### **11 février 2022**

- Ajout d'une mention précisant que le FCP relève de l'article 8 du Règlement SFDR ;
- Mise à jour du narratif Taxonomie ;
- Mise à jour des performances à fin décembre 2021.

### **28 juillet 2022**

- Changement de l'adresse du siège social de CACEIS Bank et CACEIS Fund Administration ;
- Mise à jour du narratif lié à Taxonomie avec l'indication du pourcentage de la part verte estimée à 0%.

L'année écoulée a été dominée par trois thématiques principales : l'inflation, la guerre en Ukraine et la normalisation des politiques monétaires des différentes banques centrales.

A l'automne 2021, si l'activité reste plutôt bien orientée, notamment aux Etats-Unis, les premiers signes d'une inflation plus forte commencent à se faire jour. Cependant, alors que la Fed annonce être prête à prendre des mesures pour contrer une inflation qui commence à prendre de l'ampleur, la BCE pense elle que cette inflation n'est que transitoire et qu'elle devrait revenir vers des niveaux acceptables en 2022 sans que des hausses de taux ne soient nécessaires. Les primes d'émission restent sur des niveaux bas, et se tendent légèrement en fin d'année.

Changement de ton des banques centrales dès le début d'année : la Fed annonce que son rythme de remontée des taux sera plus rapide que prévu, et joint le geste à la parole en mars avec sa première hausse depuis 2018. La BCE, lors de la réunion de février, laisse entendre qu'elle mènera elle aussi une politique de resserrement de plusieurs hausses. Fin février, la Russie envahit l'Ukraine, déclenchant une vague de sanctions économiques contre l'agresseur. Le crédit se dégrade dans ce contexte et les spreads des émetteurs bancaires à 1 an remontent de +5 en décembre à +17 fin mars.

Les conséquences du conflit en Ukraine, l'inflation durablement élevée et la politique chinoise du « zéro Covid » qui freine la croissance et désorganise les chaînes de production alimentent les craintes sur les marchés financiers. Les révisions à la baisse des perspectives de croissance se succèdent un peu partout, y compris aux US. C'est principalement le secteur manufacturier qui, à ce stade, est le plus affecté tandis que l'activité dans les services est résiliente. Ce ralentissement de croissance s'opère dans un environnement largement inflationniste. Un temps, la Fed et la BCE conservent des approches différentes : en agissant vite, la FED souhaite ainsi inverser la tendance haussière sur les prix, tout en empêchant un désencrage des anticipations d'inflation. Du côté de la BCE, Christine Lagarde adopte une posture plus « prudente » face à l'inflation en Zone Euro. Finalement, lors de son meeting de juin, la BCE a annoncé une hausse de taux de 25bps en juillet, et une autre en septembre, pouvant être de 50bps si l'inflation ne ralentit pas.

Pour la banque centrale européenne la réunion de mi-juillet a été historique puisqu'elle marque la fin des taux négatifs avec une hausse de 50 points de base. L'activité continue de ralentir dans les économies développées et de nombreuses économies émergentes sous le double effet de l'inflation très élevée et du resserrement monétaire. En Europe, cette situation est exacerbée par la très forte hausse du prix du gaz. Après un mieux durant l'été, le marché du crédit se dégrade à nouveau à partir de fin août : persistance de l'inflation, resserrement monétaire, ralentissement économique pouvant conduire à une courte récession début 2023 sont autant de signaux défavorables.

Dans ce contexte, ce qui nous a guidé dans la gestion du fonds a été d'éviter la volatilité. C'est pourquoi, dès que la BCE a montré des signes de durcissement de sa politique monétaire, nous avons cherché à réduire notre exposition en taux et en maturité. Nous avons réduit notre zone d'intervention à partir du printemps pour progressivement nous limiter essentiellement à la zone 0-3 mois. Parallèlement, nous avons entamé à cette époque la variabilisation du portefeuille de façon à aborder au mieux la période de hausse de taux de la BCE. Enfin, dans une optique de contribuer à la réduction de la volatilité, nous avons diminué notre exposition crédit dans le portefeuille.

La valorisation de Groupama Trésorerie IC est passée de 39.938,88€ au 30/09/21 à 39.747,45€ au 29/09/2022, et sa performance annualisée a été de -0.48% contre -0.46% pour son indice de référence.

La valorisation de Groupama Trésorerie ID est passée de 9.877,52€ au 30/09/21 à 9.830,18€ au 29/09/2022, et sa performance annualisée a été de -0.48% contre -0.46% pour son indice de référence.

La valorisation de Groupama Trésorerie F2 est passée de 100,00€ au 30/04/2022 à 99,84 € au 29/09/2022, et sa performance annualisée a été de -0.36% contre -0.32% pour son indice de référence.

La valorisation de Groupama Trésorerie M est passée de 1.029,17€ au 30/09/21 à 1.024,23€ au 29/09/2022, et sa performance annualisée a été de -0.48% contre -0.46% pour son indice de référence.

La valorisation de Groupama Trésorerie N est passée de 100,00€ au 03/02/2022 à 99,82€ au 29/09/2022, et sa performance annualisée a été de -0.29% contre -0.41% pour son indice de référence.

La valorisation de Groupama Trésorerie P est passée de 98.791,66€ au 30/09/21 à 98.327,13€ au 29/09/2022, et sa performance annualisée a été de -0.47% contre -0.46% pour son indice de référence.

La valorisation de Groupama Trésorerie R est passée de 495,91€ au 30/09/21 à 493,54€ au 29/09/2022, et sa performance annualisée a été de -0.48% contre -0.46% pour son indice de référence.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LA BANQUE POSTALE 261021 FIX -0.55	950 014 514,11	950 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 271021 FIX -0.55	750 011 458,51	750 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 260422 FIX 0.0	700 011 083,51	700 000 000,00
GROUPAMA MONETAIRE IC	552 874 956,38	759 993 543,09
LA BANQUE POSTALE 270422 FIX 0.0	650 010 291,83	650 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 220422 FIX 0.0	640 010 133,49	640 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 100122 FIX 0.0	600 028 501,36	600 000 000,00
BQ POSTALE ZCP 22-11-21	600 027 501,26	600 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 120122 FIX 0.0	600 009 500,15	600 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 130122 FIX 0.0	550 008 708,47	550 000 000,00

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : I 065 600 000,00

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : I 065 600 000,00

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE NATIXIS NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <b>Total</b>	     2 605 000,00 <b>2 605 000,00</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <b>Total</b>	     

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus <b>Total des revenus</b> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <b>Total des frais</b>	         

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **COMMISSIONS DE MOUVEMENTS**

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

### **INTERMÉDIAIRES FINANCIERS**

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

### **FRAIS D'INTERMÉDIATION**

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet [www.groupama-am.fr](http://www.groupama-am.fr)

### **POLITIQUE DE VOTE**

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le **359 931 037,55** euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

## COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

### REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

#### ARTICLE 8

S'agissant d'un OPCVM « ISR », l'analyse extra-financière appliquée à l'OPC prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'analyse des critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- environnement : biodiversité, gestion des déchets... ;
- social : formation des salariés, relations fournisseurs ... ;
- gouvernance : indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ....

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :

- exclusion des valeurs appartenant à la liste des « grands risques ESG ».
- exclusion des émetteurs appartenant au secteur du charbon selon les critères détaillés dans la politique générale de GROUPAMA AM,
- note ESG moyenne du portefeuille significativement supérieure à celle de son univers d'investissement (après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier selon une approche best-in-universe)
- niveau moyen sur 12 mois glissants d'intensité carbone du portefeuille inférieur à celui de l'univers de référence. Le taux de couverture du portefeuille de cet indicateur doit être en moyenne sur l'année d'au moins 90% de l'actif net de l'OPCVM.
- sélection d'entreprises ayant mis en place une politique en matière des droits de l'homme de sorte que la part de ces émetteurs au sein du portefeuille soit supérieure à celle de l'univers de référence. Le taux de couverture du portefeuille de cet indicateur doit être en moyenne sur l'année d'au moins 70% de l'actif net de l'OPCVM.
- au minimum 90% de l'actif net de l'OPCVM est analysé d'un point de vue extra-financier.

Pour cet OPCVM, la proportion des investissements pouvant être considérée comme durable sur le plan Environnemental au titre du règlement taxonomie est estimée à 0%.

Au 30 septembre 2022, le taux de couverture en termes de notation ESG respecte l'exigence indiquée dans le prospectus (90% de l'actif hors liquidités). Par ailleurs, 20% des valeurs les moins bien notées sont exclues de l'univers d'investissement.

L'alignement de son portefeuille avec la taxonomie européenne n'est pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements de ce produit financier.

### MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

### INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

### REMUNERATIONS

#### I – Éléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

##### I.1. Éléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support :
  - Opérations
  - Juridique
  - Marketing
  - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

## 1.2. Composition de la rémunération

### 1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

### 1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.
- 

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

#### 1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial

- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs :
  - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
  - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
  - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
  - De limiter le poids de la performance strictement financière
  - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

#### 1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

#### 1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

### 1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

### 1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  - l le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
  - l la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

### 1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

### 1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

## 2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020</i>	<i>6 039 040 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3<sup>e</sup> tiers)</i>	<i>126 755 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2<sup>e</sup> tiers)</i>	<i>168 324 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1<sup>er</sup> tiers)</i>	<i>117 466 euros</i>

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14647 702 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)</i>	<i>7611 279 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 036 423 euros</i>

### AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT  
25 rue de la Ville l'Evêque  
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.





**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 septembre 2022**

**GROUPAMA TRESORERIE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT  
25, rue de la Ville l'Evêque  
75008 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GROUPAMA TRESORERIE relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2021 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



**GROUPAMA TRÉSORERIE**

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## GROUPAMA TRÉSORERIE

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM



2023.03.16 17:49:47 +0100

## COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 29/09/2022 en EUR**

**ACTIF**

	29/09/2022	30/09/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>4 718 559 606,45</b>	<b>7 141 428 278,21</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>831 585 840,61</b>	<b>2 070 339 880,38</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	831 585 840,61	2 070 339 880,38
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>	<b>3 524 307 282,09</b>	<b>4 294 073 428,76</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	2 451 329 720,13	2 729 995 849,20
Titres de créances négociables	2 441 342 943,30	2 620 176 565,39
Autres titres de créances	9 986 776,83	109 819 283,81
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 072 977 561,96	1 564 077 579,56
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>359 931 037,55</b>	<b>776 948 969,03</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	359 931 037,55	776 948 969,03
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>2 735 446,20</b>	<b>66 000,04</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	2 735 446,20	66 000,04
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>739,50</b>	<b>1 075 082,40</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	739,50	1 075 082,40
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>617 222 194,00</b>	<b>1 486 232 872,14</b>
Liquidités	617 222 194,00	1 486 232 872,14
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>5 335 782 539,95</b>	<b>8 628 736 232,75</b>

## PASSIF

	29/09/2022	30/09/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	5 281 683 196,76	8 649 597 601,72
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-25 883 007,85	-21 785 905,84
Résultat de l'exercice (a,b)	1 828 622,08	-2 031 816,93
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>5 257 628 810,99</b>	<b>8 625 779 878,95</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		<b>1 959,48</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		1 959,48
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		1 959,48
<b>DETTES</b>	<b>78 153 728,96</b>	<b>2 954 394,32</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	78 153 728,96	2 954 394,32
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>5 335 782 539,95</b>	<b>8 628 736 232,75</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 29/09/2022 en EUR**

	29/09/2022	30/09/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OIS/0.0/FIX/-0.49		22 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.485		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.505	5 000 000,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.526	15 000 000,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		13 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		4 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		11 715 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		21 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		1 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55		5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		24 950 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		12 241 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		24 950 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		6 100 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		11 697 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		21 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		52 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		3 327 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		60 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		45 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	13 000 000,00	
E3R/0.0/FIX/-0.272	15 600 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.52	8 000 000,00	
E3R/0.0/FIX/-0.348	6 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.45	50 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.48	50 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.272	20 000 000,00	

	29/09/2022	30/09/2021
OISEST/0.0/FIX/-0.18	40 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.186	45 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.24	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.25	15 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.18	19 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.344	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.02	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.035	15 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.10	16 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.135	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.130	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.131	5 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.141	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.147	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.147	50 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.141	8 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.054	14 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.107	17 500 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.195	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.191	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.111	8 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.388	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.411	6 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.197	29 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.238	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.268	50 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.287	20 500 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.416	15 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.411	65 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.445	37 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.144	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.438	33 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.469	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.450	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.495	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.465	40 000 000,00	
oigest/0/fix/-0.568		20 550 000,00
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2022 en EUR**

	<b>29/09/2022</b>	<b>30/09/2021</b>
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	292 821,97	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	12 081 457,96	10 772 526,17
Produits sur titres de créances	418 423,52	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme	491 913,31	48 769,43
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>13 284 616,76</b>	<b>10 821 295,60</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme	363 599,50	40 164,90
Charges sur dettes financières	5 372 921,72	6 654 716,10
Autres charges financières		407 135,99
<b>TOTAL (2)</b>	<b>5 736 521,22</b>	<b>7 102 016,99</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>7 548 095,54</b>	<b>3 719 278,61</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	5 207 206,16	5 595 279,15
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>2 340 889,38</b>	<b>-1 876 000,54</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-512 267,30	-155 816,39
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>1 828 622,08</b>	<b>-2 031 816,93</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

##### Méthodes de valorisation

##### Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger dont les ETF :

- Valeurs françaises et de la zone Europe et titres étrangers négociés en Bourse de Paris : Dernier cours du jour de valorisation.

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contrevaletur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publiés officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant du FIA ou de la société de gestion.

##### Titres et actions d'OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

##### Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (à court terme et à moyen terme, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont valorisés suivant les règles suivantes :

- sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
- en l'absence de prix de marché significatif, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant celui des émissions des titres équivalents majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

##### Opérations à terme fermes et conditionnelles

- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

##### Opérations de gré à gré

Les opérations conclues sur un marché de gré à gré, autorisé par la réglementation applicable aux OPC sont valorisés à leur valeur de marché.

## Opérations de cessions et d'acquisitions temporaires de titres

- Acquisitions temporaires de titres  
Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension ou titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres  
Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle.  
La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus. Au dénouement les intérêts reçus ou versés sont comptabilisés en revenus de créances.
- Garanties financières et appels de marges  
Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market).  
Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix de marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.  
De manière générale, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

## Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Pour les contrats à terme fermes au nominal x quantité x cours de compensation x (devise).
- Pour les contrats à terme conditionnels en équivalent sous-jacent.
- Pour les swaps :

### ▪ Swaps de taux adossés ou non adossés

Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si TF/TV) ou à taux variable (si TV/TF) au prix du marché.

### ▪ Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPC a adopté la méthode synthétique de valorisation).

## Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

**Parts F2**

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,15% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par Dépositaire CACEIS BANK	Prélèvement sur chaque transaction	Valeur mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produits OTC : de 10€ à 150€* TTC *selon complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

**Parts IC, ID et P**

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,30% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par Dépositaire CACEIS BANK	Prélèvement sur chaque transaction	Valeur mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produits OTC : de 10€ à 150€* TTC *selon complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

\* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%

**Part M**

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,20% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par Dépositaire CACEIS BANK	Prélèvement sur chaque transaction	Valeur mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produits OTC : de 10€ à 150€* TTC *selon complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

\* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%

**Part N**

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,60% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par Dépositaire CACEIS BANK	Prélèvement sur chaque transaction	Valeur mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produits OTC : de 10€ à 150€* TTC *selon complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

\* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%

**Part R**

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,25% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par Dépositaire CACEIS BANK	Prélèvement sur chaque transaction	Valeur mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produits OTC : de 10€ à 150€* TTC *selon complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

\* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

La contribution à l'AMF sera également prise en charge par l'OPCVM.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part GROUPAMA TRESORERIE IC	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA TRESORERIE ID	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Part GROUPAMA TRESORERIE MC	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA TRÉSORERIE N	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA TRESORERIE P	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA TRESORERIE PART F2	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Part GROUPAMA TRESORERIE R	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2022 en EUR

	29/09/2022	30/09/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>8 625 779 878,95</b>	<b>5 696 228 684,95</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	32 126 524 578,48	37 043 749 287,51
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-35 457 385 383,16	-34 080 046 103,44
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	49 545,48	3 305,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-35 700 128,79	-21 333 627,29
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-190,11	
Différences de change	183,05	
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-6 736 312,27	-10 970 107,58
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-18 497 139,77	-11 760 827,50
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	11 760 827,50	790 719,92
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	2 755 749,98	24 439,96
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 780 913,10	25 163,12
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-25 163,12	-723,16
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 340 889,38	-1 876 000,54
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>5 257 628 810,99</b>	<b>8 625 779 878,95</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	528 550 373,44	10,06
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	303 035 467,17	5,76
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>831 585 840,61</b>	<b>15,82</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	1 312 382 330,55	24,96
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	1 084 070 187,75	20,61
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	44 890 425,00	0,86
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Européens	9 986 776,83	0,19
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	1 072 977 561,96	20,41
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>3 524 307 282,09</b>	<b>67,03</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Taux	1 065 600 000,00	20,27
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>1 065 600 000,00</b>	<b>20,27</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	528 550 373,44	10,05			303 035 467,17	5,76		
Titres de créances	2 188 994 821,32	41,63	1 290 422 035,77	24,54	44 890 425,00	0,85		
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							617 222 194,00	11,74
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	1 065 600 000,00	20,27						
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	155 909 984,57	2,97	660 418 385,03	12,56	15 257 471,01	0,29				
Titres de créances	3 209 332 060,82	61,04	314 975 221,27	5,99						
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	617 222 194,00	11,74								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	808 000 000,00	15,37	242 000 000,00	4,60	15 600 000,00	0,30				
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	739,50
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>739,50</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	74 934 513,41
	Rachats à payer	274 714,92
	Frais de gestion fixe	339 500,63
	Collatéraux	2 605 000,00
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>78 153 728,96</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-78 152 989,46</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE IC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	532 357,75040	21 208 667 628,63
Parts rachetées durant l'exercice	-591 928,99290	-23 581 524 605,42
Solde net des souscriptions/rachats	-59 571,24250	-2 372 856 976,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	81 893,56160	
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE ID</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	543,7675	5 355 962,45
Parts rachetées durant l'exercice	-451,2958	-4 443 048,40
Solde net des souscriptions/rachats	92,4717	912 914,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	334,6795	
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE MC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	109 501,7570	112 438 023,16
Parts rachetées durant l'exercice	-248 210,9330	-254 948 794,79
Solde net des souscriptions/rachats	-138 709,1760	-142 510 771,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	130 962,5640	
<b>Part GROUPAMA TRÉSORERIE N</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	12 688,522	1 266 695,32
Parts rachetées durant l'exercice	-1 001,853	-100 007,97
Solde net des souscriptions/rachats	11 686,669	1 166 687,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 686,669	
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE P</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	104 990,750	10 347 020 719,77
Parts rachetées durant l'exercice	-116 296,282	-11 457 441 799,56
Solde net des souscriptions/rachats	-11 305,532	-1 110 421 079,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 597,292	
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE PART F2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2 672 588,5310	267 231 544,50
Parts rachetées durant l'exercice	-318 385,7960	-31 822 098,39
Solde net des souscriptions/rachats	2 354 202,7350	235 409 446,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 354 202,7350	
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	373 468,513	184 544 004,65
Parts rachetées durant l'exercice	-257 262,712	-127 105 028,63
Solde net des souscriptions/rachats	116 205,801	57 438 976,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	193 096,023	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE IC</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE ID</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE MC</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part GROUPAMA TRÉSORERIE N</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE P</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE PART F2</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE R</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2022
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE IC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 3 239 558,11 0,07
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE ID</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 2 287,58 0,07
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE MC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 131 834,49 0,07
<b>Part GROUPAMA TRÉSORERIE N</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 141,07 0,14
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE P</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 1 708 451,77 0,06
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE PART F2</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 76 121,41 0,07
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE R</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 48 811,73 0,07

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			359 931 037,55
	FR0010213355	GROUPAMA ENTREPRISES IC	179 956 332,11
	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE IC	179 974 705,44
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>359 931 037,55</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2022	30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	1 828 622,08	-2 031 816,93
<b>Total</b>	<b>1 828 622,08</b>	<b>-2 031 816,93</b>

	29/09/2022	30/09/2021
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 053 774,34	-1 490 878,70
<b>Total</b>	<b>1 053 774,34</b>	<b>-1 490 878,70</b>

	29/09/2022	30/09/2021
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE ID</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	1 064,28	
Report à nouveau de l'exercice	0,65	
Capitalisation		-631,27
<b>Total</b>	<b>1 064,93</b>	<b>-631,27</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	334,6795	242,2078
Distribution unitaire	3,18	
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

	29/09/2022	30/09/2021
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE MC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	43 424,76	-73 235,15
<b>Total</b>	<b>43 424,76</b>	<b>-73 235,15</b>

	29/09/2022	30/09/2021
<b>Part GROUPAMA TRÉSORERIE N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	258,39	
<b>Total</b>	<b>258,39</b>	

	29/09/2022	30/09/2021
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	636 993,14	-457 010,11
<b>Total</b>	<b>636 993,14</b>	<b>-457 010,11</b>

	29/09/2022	30/09/2021
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE PART F2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	47 084,05	
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	15 170,66	
<b>Total</b>	<b>62 254,71</b>	
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	2 354 202,7350	
Distribution unitaire	0,02	
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

	29/09/2022	30/09/2021
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	30 851,81	-10 061,70
<b>Total</b>	<b>30 851,81</b>	<b>-10 061,70</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/09/2022	30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-25 883 007,85	-21 785 905,84
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-25 883 007,85</b>	<b>-21 785 905,84</b>

	29/09/2022	30/09/2021
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-16 443 901,30	-14 270 073,10
<b>Total</b>	<b>-16 443 901,30</b>	<b>-14 270 073,10</b>

	29/09/2022	30/09/2021
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE ID</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-16 620,09	-6 042,52
<b>Total</b>	<b>-16 620,09</b>	<b>-6 042,52</b>

	29/09/2022	30/09/2021
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE MC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-677 628,44	-700 975,33
<b>Total</b>	<b>-677 628,44</b>	<b>-700 975,33</b>

	29/09/2022	30/09/2021
<b>Part GROUPAMA TRÉSORERIE N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 401,09	
<b>Total</b>	<b>-3 401,09</b>	

	29/09/2022	30/09/2021
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-7 747 287,43	-6 712 507,91
<b>Total</b>	<b>-7 747 287,43</b>	<b>-6 712 507,91</b>

	29/09/2022	30/09/2021
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE PART F2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-512 734,22	
<b>Total</b>	<b>-512 734,22</b>	

	29/09/2022	30/09/2021
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-481 435,28	-96 306,98
<b>Total</b>	<b>-481 435,28</b>	<b>-96 306,98</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	29/09/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>5 532 559 045,16</b>	<b>6 495 854 403,85</b>	<b>5 696 228 684,95</b>	<b>8 625 779 878,95</b>	<b>5 257 628 810,99</b>
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE IC en EUR</b>					
Actif net	3 811 454 610,51	4 018 793 837,43	3 885 680 737,15	5 649 945 255,63	3 255 060 397,65
Nombre de titres	94 609,94180	99 936,46720	96 883,49820	141 464,80410	81 893,56160
Valeur liquidative unitaire	40 285,98	40 213,49	40 106,73	39 938,88	39 747,45
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-54,28	-42,00	-47,15	-100,87	-200,79
Capitalisation unitaire sur résultat	-41,61	-57,73	-44,72	-10,53	12,86
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE ID en EUR</b>					
Actif net	279 300 914,76	156 899 913,30	197 162 438,16	2 392 412,01	3 289 958,62
Nombre de titres	28 032,7926	15 776,0746	19 877,1840	242,2078	334,6795
Valeur liquidative unitaire	9 963,36	9 945,43	9 919,03	9 877,52	9 830,18
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-13,42	-10,38	-11,66	-24,94	-49,65
Distribution unitaire sur résultat					3,18
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat	-10,29	-14,27	-11,06	-2,60	
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE MC en EUR</b>					
Actif net	74 948 226,96	81 555 096,62	150 615 456,63	277 536 832,14	134 136 143,75
Nombre de titres	72 196,8150	78 702,7710	145 734,6720	269 671,7400	130 962,5640
Valeur liquidative unitaire	1 038,10	1 036,24	1 033,49	1 029,17	1 024,23
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,39	-1,08	-1,21	-2,59	-5,17
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,07	-1,48	-1,15	-0,27	0,33

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	29/09/2022
<b>Part GROUPAMA TRÉSORERIE N en EUR</b>					
Actif net					1 166 590,49
Nombre de titres					11 686,669
Valeur liquidative unitaire					99,822
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-0,29
Capitalisation unitaire sur résultat					0,02
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE P en EUR</b>					
Actif net	1 366 855 292,93	2 227 224 972,49	1 448 638 387,23	2 657 774 525,62	1 533 637 030,36
Nombre de titres	13 720,362	22 394,923	14 603,538	26 902,824	15 597,292
Valeur liquidative unitaire	99 622,39	99 452,23	99 197,77	98 791,66	98 327,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-134,24	-103,88	-116,63	-249,50	-496,70
Capitalisation unitaire sur résultat	-93,58	-133,66	-101,05	-16,98	40,83
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE PART F2 en EUR</b>					
Actif net					235 038 844,02
Nombre de titres					2 354 202,7350
Valeur liquidative unitaire					99,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-0,21
Distribution unitaire sur résultat					0,02
Crédit d'impôt unitaire					

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	29/09/2022
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE R en EUR</b>					
Actif net		11 380 584,01	14 131 665,78	38 130 853,55	95 299 846,10
Nombre de titres		22 792,043	28 377,000	76 890,222	193 096,023
Valeur liquidative unitaire		499,32	498,00	495,91	493,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,35	-0,58	-1,25	-2,49
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,58	-0,55	-0,13	0,15

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
MERCEDESBEZ GROUP AG 1.625% 22-08-23	EUR	13 000 000	12 876 913,15	0,24
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG E3R+0.7% 06-04-23	EUR	4 400 000	4 413 588,06	0,09
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>17 290 501,21</b>	<b>0,33</b>
<b>BELGIQUE</b>				
KBC GROUPE 0.875% 27-06-23	EUR	10 000 000	9 902 484,25	0,19
KBC GROUPE 1.125% 25-01-24	EUR	15 600 000	15 257 471,01	0,29
KBC GROUPE E3R+0.55% 24-11-22	EUR	11 100 000	11 109 856,80	0,21
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>36 269 812,06</b>	<b>0,69</b>
<b>DANEMARK</b>				
JYSKE BANK DNK E3R+0.6% 01-12-22	EUR	3 450 000	3 453 791,17	0,06
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>3 453 791,17</b>	<b>0,06</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO NTANDER E3R+0.75% 28-03-23	EUR	13 000 000	13 034 297,61	0,25
BANCO NTANDER E3R+1.0% 05-01-23	EUR	13 400 000	13 453 445,16	0,25
BBVA E3R+0.6% 09-03-23 EMTN	EUR	26 700 000	26 754 868,50	0,51
NT CONS FIN 0.875% 30-05-23	EUR	14 800 000	14 689 068,93	0,28
SANT INT 1.375% 14-12-22 EMTN	EUR	30 000 000	30 343 409,59	0,58
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>98 275 089,79</b>	<b>1,87</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
BK AME 0.75% 26-07-23 EMTN	EUR	10 000 000	9 866 106,16	0,18
GOLD SAC 2.0% 27-07-23 EMTN	EUR	10 000 000	9 956 268,49	0,19
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 1.0% 02-12-22	EUR	6 100 000	6 149 267,11	0,12
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>25 971 641,76</b>	<b>0,49</b>
<b>FRANCE</b>				
BNP PAR E3R+0.62% 22-05-23	EUR	10 000 000	10 032 321,67	0,19
BPCE 1.125% 18-01-23 EMTN	EUR	15 000 000	15 094 631,51	0,28
BPCE E3R+0.5% 11-01-23 EMTN	EUR	7 000 000	7 010 449,44	0,13
BPCE E3R+0.5% 23-03-23 EMTN	EUR	30 500 000	30 550 924,83	0,58
KERING 0.25% 13-05-23 EMTN	EUR	3 000 000	2 971 086,16	0,06
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 0.25% 08-03-23	EUR	45 000 000	44 649 634,93	0,84
SG 0.5% 13-01-23 EMTN	EUR	19 800 000	19 821 343,32	0,38
WORLDLINE 0.5% 30-06-23 EMTN	EUR	5 000 000	4 878 682,88	0,10
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>135 009 074,74</b>	<b>2,56</b>
<b>IRLANDE</b>				
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.25% 28-02-23	EUR	20 000 000	19 881 778,08	0,38
FCA BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.75% 10-06-23	EUR	30 400 000	30 410 303,91	0,58
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>50 292 081,99</b>	<b>0,96</b>
<b>ITALIE</b>				
INTE E3R+0.7% 14-10-22 EMTN	EUR	30 000 000	30 038 045,00	0,57
INTESA SANPAOLO 1.75% 12-04-23 EMTN	EUR	45 550 000	45 699 662,95	0,87
ISPIM 2 1/8 08/30/23	EUR	12 000 000	11 923 218,90	0,23
UBIIM 0 3/4 10/17/22	EUR	37 000 000	37 258 450,07	0,71
UNICREDIT 1.0% 18-01-23 EMTN	EUR	8 500 000	8 528 550,68	0,16
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>133 447 927,60</b>	<b>2,54</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>PAYS-BAS</b>				
BMW 0 04/14/23	EUR	15 000 000	14 823 900,00	0,28
DAIMLER INTL FINANCE BV 0.625% 27-02-23	EUR	28 277 000	28 231 315,21	0,53
DAIMLER INTL FINANCE BV 0.75% 11-05-23	EUR	21 800 000	21 687 234,27	0,42
DEUTSCHE TELEKOM INTERN FINANCE BV E3R+0.35% 01-12-22	EUR	22 443 000	22 448 822,71	0,43
DEUT TEL 0.625% 03-04-23 EMTN	EUR	25 000 000	24 888 376,71	0,48
ING GROEP NV 1.0% 20-09-23	EUR	6 000 000	5 884 989,45	0,11
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.75% 03-10-22	EUR	15 000 000	15 108 342,12	0,28
RABOBK 0.75% 29-08-23	EUR	3 200 000	3 145 734,36	0,06
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>136 218 714,83</b>	<b>2,59</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
CASA LONDON E3R+0.6% 06-03-23	EUR	5 000 000	5 011 854,03	0,10
CRED SUI 1.0% 07-06-23 EMTN	EUR	46 697 000	46 301 863,42	0,89
CRED SUIS SA AG LONDON BRANCH E3R+1.0% 01-09-23	EUR	32 000 000	32 089 440,00	0,61
CRED SUIS SA AG LONDON BRANCH ZCP 15-09-23	EUR	45 000 000	43 758 000,00	0,83
NATWEST MKTS 1.125% 14-06-23	EUR	5 000 000	4 972 589,73	0,09
NATWEST MKTS E3R+0.75% 26-05-23	EUR	35 000 000	35 124 038,06	0,67
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>167 257 785,24</b>	<b>3,19</b>
<b>SUEDE</b>				
VOLVO TREASURY AB AUTRE V 27-09-23	EUR	28 000 000	28 099 420,22	0,54
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>28 099 420,22</b>	<b>0,54</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>831 585 840,61</b>	<b>15,82</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>831 585 840,61</b>	<b>15,82</b>
<b>Titres de créances</b>				
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ESPAGNE</b>				
ENDESA SA 101022 FIX 0.0	EUR	70 000 000	69 968 325,18	1,33
ENDESA SA 261022 FIX 0.0	EUR	65 000 000	64 947 467,75	1,23
ENDESA SA 300922 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 997 083,34	0,95
ENDESA SA 311022 FIX 0.0	EUR	45 000 000	44 959 436,60	0,86
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>229 872 312,87</b>	<b>4,37</b>
<b>FRANCE</b>				
ALSTOM SA 300922 FIX 0.0	EUR	45 000 000	44 998 087,50	0,85
BCPE INTERNATIONAL 140323 OISEST 0.17	EUR	50 000 000	50 005 448,66	0,95
BFCM (BANQUE FEDER 161222 OISEST 0.15	EUR	35 000 000	35 012 480,60	0,67
BQ PAL OISEST+0.14% 08-11-22	EUR	25 000 000	25 010 352,71	0,48
CA CON OISEST+0.14% 28-10-22	EUR	50 000 000	50 022 945,56	0,95
CA CON OISEST+0.145% 26-10-22	EUR	45 000 000	45 020 693,08	0,85
CARREFOUR SA 171022 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 986 896,07	0,48
CASA C OISEST+0.14% 25-10-22	EUR	30 000 000	30 012 817,92	0,57
CIC OISEST+0.15% 15-12-22	EUR	50 000 000	50 016 695,85	0,96
CIC OISEST+0.15% 19-12-22	EUR	25 000 000	25 008 318,05	0,47
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 161122 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 960 348,64	0,48

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 111022 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 997 693,62	0,10
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 261022 FIX 0	EUR	20 000 000	19 981 351,49	0,38
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 311022 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 985 235,05	0,25
CRCA D OISEST+0.14% 25-10-22	EUR	30 000 000	30 013 040,99	0,57
CREDIT MUTUEL ARKEA 090323 OISEST 0.18	EUR	30 000 000	30 000 328,28	0,58
CREDIT MUTUEL ARKEA 231222 OISEST 0.15	EUR	40 000 000	40 014 017,90	0,76
CREDIT MUTUEL ARKEA 281122 OISEST 0.17	EUR	50 000 000	50 025 006,80	0,95
CRED L OISEST+0.14% 25-10-22	EUR	30 000 000	30 013 040,99	0,57
CRED L OISEST+0.14% 27-10-22	EUR	50 000 000	50 022 893,47	0,95
CRED M OISEST+0.14% 14-11-22	EUR	25 000 000	25 010 312,51	0,48
CRED M OISEST+0.18% 05-12-22	EUR	30 000 000	30 015 647,73	0,57
CRED M OISEST+0.18% 13-03-23	EUR	30 000 000	30 000 485,65	0,57
DECATHLON SA 191022 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 989 189,22	0,38
ELIS SA EX HOLDELIS SA 031022 FIX 0.0	EUR	12 500 000	12 497 942,71	0,24
ELIS SA EX HOLDELIS SA 041122 FIX 0.07	EUR	2 000 000	1 997 141,46	0,03
ELIS SA EX HOLDELIS SA 231122 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 985 991,34	0,11
ENGIE OISEST+0.15% 10-10-22	EUR	30 000 000	30 010 698,33	0,57
ENGIE OISEST+0.16% 27-10-22	EUR	25 000 000	25 001 712,52	0,47
ENGIE OISEST+0.18% 07-10-22	EUR	40 000 000	40 015 657,53	0,76
ENGIE OISEST+0.18% 24-10-22	EUR	40 000 000	40 007 484,80	0,76
ENGIE OISEST+0.21% 28-10-22	EUR	45 000 000	45 025 674,56	0,86
ENGIE SA 131022 OISEST 0.17	EUR	40 000 000	40 014 558,95	0,76
ENGIE SA 171022 OISEST 0.18	EUR	50 000 000	50 017 519,79	0,95
ENGIE SA 191022 OISEST 0.17	EUR	50 000 000	50 012 699,50	0,95
ENGIE SA 261022 OISEST 0.16	EUR	50 000 000	50 004 568,17	0,95
ENGIE SA 311022 OISEST 0.23	EUR	20 000 000	20 012 608,70	0,38
FAURECIA 031022 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 998 505,56	0,15
FAURECIA 041122 FIX 0.12	EUR	20 000 000	19 967 500,87	0,38
FAURECIA 211022 FIX 0.12	EUR	25 000 000	24 975 078,97	0,48
FAURECIA 250123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 931 544,74	0,19
FAURECIA ZCP 09-11-22	EUR	10 000 000	9 981 755,65	0,19
FAURECIA ZCP 27-12-22	EUR	7 500 000	7 465 843,53	0,14
GROUPE EIFFAGE 310823 E3R 0.3	EUR	45 000 000	44 890 425,00	0,86
ILIAD SA 241022 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 998 117,11	0,04
ILIAD SA 261022 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 985 781,12	0,28
ITM ENTREPRISES 051022 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 990 744,44	0,76
ITM ENTREPRISES 261022 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 980 117,65	0,38
LAGARDERE SA 101022 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 998 643,80	0,06
LAGARDERE SA 171022 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 995 954,96	0,10
LAGARDERE SA 261022 FIX 0.0	EUR	22 000 000	21 977 517,93	0,42
PSA BANQUE FRANCE 271022 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 979 962,95	0,57
RCI BANQUE 261022 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 972 952,94	0,76
RENAULT SA 021122 FIX 0.0	EUR	19 000 000	18 973 117,87	0,36
RENAULT SA 041022 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 998 954,17	0,10
RENAULT SA 171022 FIX 0.0	EUR	16 500 000	16 487 762,08	0,32
RENAULT SA 261022 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 985 548,27	0,28

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RENAULT SA 300922 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 999 302,78	0,19
RENAULT SA 311022 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 973 439,83	0,38
SAVENCIA SA 061022 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 994 900,80	0,38
SAVENCIA SA 171022 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 989 904,93	0,38
SAVENCIA SA 181022 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 992 220,13	0,29
SAVENCIA SA 261022 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 993 292,88	0,19
SEB SA 111022 FIX 0.0	EUR	19 000 000	18 993 224,71	0,36
UNION FINANCES GRAINS (UFG) 071022 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 998 293,58	0,15
VALEO SA 111022 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 991 657,17	0,38
VALEO SA 131022 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 991 416,72	0,38
VALEO SA 141022 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 992 634,39	0,29
VALEO SA 300922 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 999 173,61	0,38
VALEO SA 301222 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 965 206,53	0,17
VALEO ZCP 19-12-22	EUR	20 000 000	19 935 749,19	0,37
VALEO ZCP 22-12-22	EUR	15 000 000	14 949 368,43	0,28
VEOL E OISEST+0.13% 17-01-23	EUR	30 000 000	29 997 513,01	0,57
VEOL E OISEST+0.135% 14-12-22	EUR	50 000 000	50 006 916,67	0,96
VEOL E OISEST+0.135% 23-01-23	EUR	40 000 000	40 000 693,85	0,76
VEOL E OISEST+0.165% 30-11-22	EUR	20 000 000	20 005 509,38	0,38
VEOL E OISEST+0.18% 04-11-22	EUR	25 000 000	25 011 705,33	0,47
VEOL E OISEST+0.185% 24-10-22	EUR	50 000 000	50 023 262,95	0,95
VEOL E OISEST+0.2% 28-10-22	EUR	30 000 000	30 016 634,45	0,57
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 111022 OISEST 0.22	EUR	30 000 000	30 012 090,53	0,57
VICAT SA 031022 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 997 676,39	0,27
VICAT SA 031122 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 994 924,60	0,09
VICAT SA 061022 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 995 049,84	0,28
VICAT SA 091222 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 984 955,67	0,10
VICAT SA 201022 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 993 330,66	0,17
VICAT ZCP 13-01-23	EUR	1 500 000	1 492 108,37	0,03
VICAT ZCP 30-11-22	EUR	5 000 000	4 987 252,30	0,09
VINCI SA 300922 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 998 241,67	0,76
WORLDLINE SA 251022 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 988 148,82	0,28
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 171 529 216,48</b>	<b>41,30</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 071122 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 978 900,22	0,38
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>19 978 900,22</b>	<b>0,38</b>
<b>SUEDE</b>				
SCANIA CV AB 221122 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 962 513,73	0,38
SCANIA CV AB ZCP 10-11-22	EUR	10 000 000	9 986 776,83	0,19
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>29 949 290,56</b>	<b>0,57</b>
<b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>2 451 329 720,13</b>	<b>46,62</b>
<b>Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
CONTINENTAL AG 061022 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 994 594,17	0,38
CONTINENTAL AG 201022 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 988 285,03	0,38

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DEUTSCHE BANK AG 061222 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 931 536,48	0,57
E.ON SE. 131022 FIX 0.0	EUR	17 500 000	17 493 178,19	0,34
E.ON SE. 311022 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 987 344,25	0,28
VOLKSWAGEN LEASING GMBH 171022 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 985 839,55	0,57
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>132 380 777,67</b>	<b>2,52</b>
<b>ESPAGNE</b>				
FERROVIAL SA 271022 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 996 169,44	0,10
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>4 996 169,44</b>	<b>0,10</b>
<b>ITALIE</b>				
ENI SPA 261022 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 981 462,28	0,57
SNAM SPA 131022 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 989 260,84	0,48
SNAM SPA 141022 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 986 360,51	0,57
SNAM SPA 271022 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 972 231,16	0,66
UNICREDIT SPA 271022 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 966 213,05	0,95
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>169 895 527,84</b>	<b>3,23</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
REPSOL EUROPE FINANCE SARL 261022 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 983 581,01	0,48
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>24 983 581,01</b>	<b>0,48</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 061022 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 989 527,54	0,57
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 071022 FIX 0.0	EUR	33 000 000	32 987 495,94	0,63
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 101022 FIX	EUR	30 000 000	29 985 957,67	0,57
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 121022 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 978 889,66	0,76
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 131022 FIX 0.0	EUR	70 000 000	69 961 024,15	1,33
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 171022 FIX	EUR	38 000 000	37 974 375,35	0,72
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 241022 FIX	EUR	35 000 000	34 971 633,97	0,66
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 281022 FIX 0.0	EUR	60 000 000	59 950 341,13	1,14
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 021122 FIX 0.	EUR	15 000 000	14 987 393,86	0,28
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 131022 FIX 0.	EUR	50 000 000	49 980 772,48	0,95
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 230123 FIX 0.	EUR	30 000 000	29 855 722,52	0,57
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 311022 FIX 0.	EUR	25 000 000	24 979 278,63	0,48
NATWEST MARKETS N.V. 200123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 958 936,16	0,19
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>465 561 349,06</b>	<b>8,85</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 061222 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 934 320,10	0,57
CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 071122 FI	EUR	30 000 000	29 967 733,00	0,57
NATWEST MARKETS PLC 141022 FIX 0.0	EUR	500 000	500 009,82	0,01
NATWEST MARKETS PLC 200123 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 876 808,50	0,57
SSE PLC. 261022 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 975 612,70	0,57
SSE PLC. 271022 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 979 071,62	0,47
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>145 233 555,74</b>	<b>2,76</b>
<b>SUEDE</b>				
VATTENFALL AB 141022 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 979 552,97	0,76
VATTENFALL AB 171022 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 976 482,40	0,76
VATTENFALL AB 191022 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 979 055,77	0,67
VOLVO TREASURY AB 191022 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 991 510,06	0,28
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>129 926 601,20</b>	<b>2,47</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 072 977 561,96</b>	<b>20,41</b>
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>3 524 307 282,09</b>	<b>67,03</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
GROUPAMA ENTREPRISES IC	EUR	80 105,9133	179 956 332,11	3,42
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	850,089	179 974 705,44	3,42
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>359 931 037,55</b>	<b>6,84</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>359 931 037,55</b>	<b>6,84</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>359 931 037,55</b>	<b>6,84</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Swaps de taux</b>				
E3R/0.0/FIX/-0.272	EUR	15 600 000	599 117,69	0,01
E3R/0.0/FIX/-0.348	EUR	6 000 000	134 753,64	
E3R/0.0/FIX/-0.505	EUR	5 000 000	67 255,00	
E3R/0.0/FIX/-0.526	EUR	15 000 000	128 551,80	
OISEST/0.0/FIX/-0.02	EUR	25 000 000	26 465,50	
OISEST/0.0/FIX/0.035	EUR	15 000 000	7 167,45	
OISEST/0.0/FIX/0.054	EUR	14 000 000	1 917,02	
OISEST/0.0/FIX/-0.10	EUR	16 000 000	4 785,60	
OISEST/0.0/FIX/0.107	EUR	17 500 000	3 715,25	
OISEST/0.0/FIX/0.111	EUR	8 000 000	1 210,24	
OISEST/0.0/FIX/0.130	EUR	30 000 000	8 120,70	
OISEST/0.0/FIX/0.131	EUR	5 000 000	1 413,35	
OISEST/0.0/FIX/0.135	EUR	10 000 000	2 579,20	
OISEST/0.0/FIX/0.141	EUR	8 000 000	2 902,16	
OISEST/0.0/FIX/0.141	EUR	30 000 000	8 270,70	
OISEST/0.0/FIX/0.147	EUR	50 000 000	13 082,00	
OISEST/0.0/FIX/0.147	EUR	25 000 000	6 509,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.18	EUR	40 000 000	16 611,60	
OISEST/0.0/FIX/-0.18	EUR	19 000 000	10 644,94	
OISEST/0.0/FIX/0.191	EUR	30 000 000	12 888,90	
OISEST/0.0/FIX/0.195	EUR	20 000 000	8 384,00	0,01
OISEST/0.0/FIX/0.197	EUR	29 000 000	1 746,67	
OISEST/0.0/FIX/0.238	EUR	10 000 000	326,30	
OISEST/0.0/FIX/-0.24	EUR	25 000 000	12 645,75	
OISEST/0.0/FIX/-0.25	EUR	15 000 000	7 455,45	
OISEST/0.0/FIX/0.268	EUR	50 000 000	825,00	
OISEST/0.0/FIX/0.272	EUR	20 000 000	35 480,80	
OISEST/0.0/FIX/0.287	EUR	20 500 000	862,03	
OISEST/0.0/FIX/0.344	EUR	10 000 000	41 617,70	
OISEST/0.0/FIX/0.388	EUR	20 000 000	11 029,00	

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/0.411	EUR	6 000 000	3 221,94	
OISEST/0.0/FIX/0.411	EUR	65 000 000	1 372,15	
OISEST/0.0/FIX/0.416	EUR	15 000 000	260,40	
OISEST/0.0/FIX/0.438	EUR	33 000 000	652,74	
OISEST/0.0/FIX/0.445	EUR	37 000 000	2 180,04	
OISEST/0.0/FIX/-0.45	EUR	50 000 000	450 544,50	0,01
OISEST/0.0/FIX/0.450	EUR	30 000 000	818,10	
OISEST/0.0/FIX/0.465	EUR	40 000 000	1 753,20	
OISEST/0.0/FIX/0.469	EUR	30 000 000	744,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.48	EUR	50 000 000	483 518,00	0,01
OISEST/0.0/FIX/0.495	EUR	20 000 000	951,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.51	EUR	13 000 000	81 265,34	
OISEST/0.0/FIX/-0.52	EUR	8 000 000	55 740,80	0,01
OISEST/0.0/FIX/1.144	EUR	20 000 000	22 984,80	
OISEST/0.0/FIX/1.186	EUR	45 000 000	451 104,75	0,01
<b>TOTAL Swaps de taux</b>			<b>2 735 446,20</b>	<b>0,06</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>2 735 446,20</b>	<b>0,06</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>2 735 446,20</b>	<b>0,06</b>
<b>Créances</b>			<b>739,50</b>	
<b>Dettes</b>			<b>-78 153 728,96</b>	<b>-1,49</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>617 222 194,00</b>	<b>11,74</b>
<b>Actif net</b>			<b>5 257 628 810,99</b>	<b>100,00</b>

<b>Part GROUPAMA TRESORERIE ID</b>	<b>EUR</b>	<b>334,6795</b>	<b>9 830,18</b>
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE F2</b>	<b>EUR</b>	<b>2 354 202,7350</b>	<b>99,84</b>
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE P</b>	<b>EUR</b>	<b>15 597,292</b>	<b>98 327,13</b>
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE IC</b>	<b>EUR</b>	<b>81 893,56160</b>	<b>39 747,45</b>
<b>Part GROUPAMA TRÉSORERIE N</b>	<b>EUR</b>	<b>11 686,669</b>	<b>99,822</b>
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE MC</b>	<b>EUR</b>	<b>130 962,5640</b>	<b>1 024,23</b>
<b>Part GROUPAMA TRESORERIE R</b>	<b>EUR</b>	<b>193 096,023</b>	<b>493,54</b>

## COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA TRESORERIE ID

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 064,28	EUR	3,18	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>1 064,28</b>	<b>EUR</b>	<b>3,18</b>	<b>EUR</b>

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA TRESORERIE PART F2

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	47 084,05	EUR	0,02	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>47 084,05</b>	<b>EUR</b>	<b>0,02</b>	<b>EUR</b>

**ANNEXE(S)**

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA TRESORERIE

Part R, C - Code ISIN : FR0013296332

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : OPCVM " Monétaire standard "

GROUPAMA TRESORERIE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

**Objectif de gestion** : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

**Indicateur de référence** : ESTER Capitalisé.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active. Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée** : 3 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation** : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA TRESORERIE

Part N, C - Code ISIN : FR0013314234

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : OPCVM " Monétaire standard "

GROUPAMA TRESORERIE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

**Objectif de gestion** : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

**Indicateur de référence** : ESTER Capitalisé.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active. Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée** : 3 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation** : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA TRESORERIE

Part I, C - Code ISIN : FR0000989626

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : OPCVM " Monétaire standard "

GROUPAMA TRESORERIE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

**Objectif de gestion** : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

**Indicateur de référence** : ESTER Capitalisé.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active. Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée** : 3 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation** : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA TRESORERIE

Part M, C - Code ISIN : FR0010875237

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : OPCVM " Monétaire standard "

GROUPAMA TRESORERIE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

**Objectif de gestion** : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

**Indicateur de référence** : ESTER Capitalisé.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active. Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée** : 3 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation** : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA TRESORERIE

Part F2, D - Code ISIN : FR0014006EB1

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : OPCVM " Monétaire standard "

GROUPAMA TRESORERIE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

**Objectif de gestion** : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

**Indicateur de référence** : ESTER Capitalisé.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active. Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Distribution et/ou Report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

**Durée de placement minimum recommandée** : 3 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation** : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA TRESORERIE

Part I, D - Code ISIN : FR0011375567

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : OPCVM " Monétaire standard "

GROUPAMA TRESORERIE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

**Objectif de gestion** : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

**Indicateur de référence** : ESTER Capitalisé.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active. Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Distribution et/ou report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

**Durée de placement minimum recommandée** : 3 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation** : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.